



Frais de garde, obligations de la mère

Par **bulbic_strid**, le **19/04/2011** à **11:09**

Bonjour à tous,

Je me sépare de mon amie après 14 ans de vie commune. Nous avons un enfant de 3ans1/2. Sa mère souhaite la garde et par conséquent j'aurais la garde un w-end sur deux et la moitié des congés scolaires. Elle a sa propre entreprise et travaille tous les jours de 9h à 20h (ce ne sont pas des horaires officiels d'ouverture mais bien une volonté de sa part d'avoir une amplitude de travail importante). Une nounou garde notre enfant après l'école jusqu'à 18h, heure à laquelle je prends le relais. Sa mère souhaite que je continue à assurer ce relais (18h 20h) après notre séparation, ce qui ne me dérange pas au contraire, puisque cela me permettra de voir mon enfant souvent, et de passer cette "transition" en douceur. Cependant, je pense que d'ici quelques temps, je ne souhaiterais plus le garder aussi tard le soir (ben oui faut aussi penser à soi un peu ...). Quelles sont les obligations de sa mère ? Si elle décide de confier la garde de notre enfant à une nounou (la même ou une autre) pour ces deux heures, doit-on assumer les frais de façon commune ? Merci pour vos réponses.

Par **alchimie**, le **19/04/2011** à **11:33**

Avez vous un jugement ? Si oui, que précise-t-il au niveau des DVH et de la pension alimentaire ?

Par **bulbic_strid**, le **19/04/2011** à **12:32**

Non, pas de jugement, nous sommes entrain de remplir les documents, sur lesquels je ne veux pas faire apparaître cette organisation, puisque rendant obligatoire ce fonctionnement.

Par **Domil**, le **19/04/2011** à **15:19**

[citation]je ne souhaiterais plus le garder aussi tard le soir (ben oui faut aussi penser à soi un peu ...)[/citation] c'est sur s'occuper de son enfant, deux heures par jour, quelle galère pour un parent

Par **bulbic_strid**, le **19/04/2011** à **15:35**

De quel droit vous permettez-vous de porter un jugement de quelque nature qu'il soit ? Qui êtes-vous pour donner des leçons de savoir-vivre ? Qui êtes-vous pour émettre un avis sur ma façon de m'occuper de mon fils ? Je ne souhaitais même pas vous répondre mais visiblement je ne peux laisser passer autant de bêtise. Alors voilà mon avis sur cette question que vous soulevez : mon fils est tout pour moi, ma raison de vivre, ma raison de me dépasser au quotidien, de faire taire des gens comme vous qui donnez des leçons. Cette décision de mode de garde est une volonté de sa mère pour, soit-disant, l'équilibre de notre fils. je suis prêt à tout pour lui, mais je suis aussi prêt à redémarrer une vie normale, avec une autre personne que je n'ai pas rencontrée à ce jour mais qui tôt ou tard aura envie de partager notre vie (mon fils et moi). Alors en quoi est-ce dérangeant de vouloir consacrer un peu de temps à ça !? Et qui me dit que d'ici quelques mois, ce ne sera pas mon ex qui me dira de ne plus m'occuper de lui et me limiter à ces w-end et vacances partagées ?! Alors pour votre bien-être intellectuel, mêlez vous de ce qui vous regarde. Si vous avez des éléments fiables à me donner pour faire avancer la réflexion, allez-y ne vous gênez pas. Si ce n'est pas le cas, passez votre chemin. Avis aux autres réponses dans le même esprit, foutez-moi la paix.

Par **cassiope**, le **19/04/2011** à **15:40**

[citation] de passer cette "transition" en douceur.[/citation]

En fait, vous utilisez l'enfant comme béquille et une fois que la "transition" est passée :

[citation] je pense que d'ici quelques temps, je ne souhaiterais plus le garder aussi tard le soir[/citation]

C'est clair, 20h c'est tard pour un parent !

Par **Claralea**, le **19/04/2011** à **16:13**

Au lieu de penser que ce père se sert de son enfant comme béquille, ne pensez vous pas que c'est la mère qui s'en sert comme d'une nounou à son gré !

bulbic_strid, ce n'est pas parce que la mère décide que vous devez suivre. Dites lui que vous êtes ok pour la dépanner le temps qu'elle trouve une solution de nounou mais qu'elle ne compte pas vous imposer ce qui l'arrange pendant longtemps.

Et pourquoi ne pas proposer une garde alternée, ça l'"allégerait" de ce problème de nounou une semaine sur deux. Parce que partir à 20h de chez vous chaque jour, j'imagine que vous l'aurez fait dîner, alors autant qu'il aille se coucher dans la foulée

[citation]C'est clair, 20h c'est tard pour un parent ![/citation]

C'est surtout tard pour un enfant. Et on ne peut pas vouloir "le beurre et l'argent du beurre"!

Et moi , je veux bien de la crème !

Par **Domil**, le **19/04/2011 à 16:40**

[citation]De quel droit vous permettez-vous de porter un jugement de quelque nature qu'il soit ?[/citation]

Article 11 de la déclaration des droits de l'homme de 1789

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme

Autrement dit, concernant votre question : aucune loi n'oblige un parent à aimer son enfant et à la voir. Nonobstant toute indication de droit de visite et d'hébergement, vous n'avez aucune obligation de voir votre enfant durant les périodes où un jugement vous donne le droit de le faire.

Par **alchimie**, le **19/04/2011 à 17:18**

[citation]qu'elle ne compte pas vous imposer ce qui l'arrange pendant longtemps.

[/citation]

Si cela "arrange" la maman, cela ne dérange en tout cas pas le papa, puisque, je le cite :

[citation] ce qui ne me dérange pas au contraire, puisque cela me permettra de voir mon enfant souvent, [/citation]

Il s'agirait plutôt là d'un arrangement responsable des deux parents pour permettre à l'enfant de garder les liens avec ses deux parents.

Mais la question ne se situait pas à ce niveau, puisque la préoccupation du papa était de savoir s'il devait partager les frais de la nounou pendant ces deux heures.

Puisqu'une procédure est en cours, la réponse à cette question sera laissée à l'appréciation du juge.

Par **bulbic_strid**, le **19/04/2011 à 17:31**

Incroyable ! je ne pensais pas avoir affaire à une bande de frustré(e)s qui profitent du net pour lâcher leur idioties méchantes et sans fond.

[citation]C'est clair, 20h c'est tard pour un parent ![/citation]

[citation]En fait, vous utilisez l'enfant comme béquille et une fois que la "transition" est passée :

[/citation]

il a dû se passer des choses terribles dans votre vie pour que vous ne pensiez qu'à cracher votre venin plus que limité sur les forums de ce genre ! Pauvre France comme dirait l'autre ... je ne sais pas si je dois en rire ou devenir fou de rage à lire ces inepties !

Allez, j'arrête là les dégâts, vous ne méritez pas plus d'attention que cela finalement.

merci à celles et ceux qui m'apportent des réponses sans pour autant juger de quoi que ce soit.

p.s.: rien ne sert de citer un article des droits de l'homme pour camoufler vos rancœurs nauséabondes, demandez-vous si elle s'applique à des veaux écervelés. Dans ce cas, n'émettez pas de jugement, vous n'êtes pas concernés !

Par **bulbic_strid**, le **19/04/2011** à **17:34**

@ Clarlea : [citation]Et pourquoi ne pas proposer une garde alternée[/citation]

C'est ce que je lui ai proposé, elle refuse pour, d'après elle, l'équilibre de notre enfant. Donc pour ne pas envenimer la situation et que notre fils soit au milieu d'une querelle d'adulte, j'accepte, avec tristesse je ne vous le cache pas, mais il faut savoir être plus intelligent et faire en sorte que tout se passe au mieux.

Par **Claralea**, le **19/04/2011** à **17:59**

[citation]**Et moi , je veux bien de la crème !**[/citation]

Non mais !!!!! MDR !

bulbic_strid, pour répondre à votre question, vous aurez une pension alimentaire à payer, cette pension sert aussi à payer la nourrice, ce ne sont pas des frais en plus, disons que la pension sera calculée par rapport aux frais d'entretien de votre enfant

Par **bulbic_strid**, le **19/04/2011** à **19:52**

Merci pour ces réponses sensées.

Par **alchimie**, le **19/04/2011** à **22:17**

Calmez vous, Monsieur. Pour le moment, c'est vous qui crachez votre venin.

Par **Claralea**, le **19/04/2011** à **22:36**

[citation]Calmez vous, Monsieur. Pour le moment, c'est vous qui crachez votre venin[/citation]

Il vient demander un conseil juridique, il se fait critiquer et juger, vous voulez pas qu'en plus il la ferme !!!!!!!

L'alchimie ne passe pas toujours...

Si on tire sur quelqu'un, faut aussi s'attendre à se qu'il replique, c'est ça aussi la liberté d'expression, ça va dans les deux sens

Signé pourrait être : " crémère " , qui doit savoir ménager tant le récipient , que le contenu
(douce , douce Clara)

Par **alchimie**, le **20/04/2011** à **08:20**

.... Sauf que "liberté d'expression" ne veut pas dire insultes et vulgarité.

Si ce Monsieur a effectivement besoin des conseils qui lui ont été prodigués, il n'a certainement pas besoin de compassion.

Et je ne ferai aucun commentaire sur la "crémère"

Et pourtant , la douceur , il en faut et ça manque ***Hé Domil ! On vous cause (presque) !***

Par **alchimie**, le **20/04/2011** à **19:50**

[citation]Et pourtant , la douceur , il en faut et ça manque **Hé Domil ! On vous cause (presque) !**
[/citation]

C'est quoi au juste cet intervenant en caractères gras?????

Et pourquoi m'appellez vous Domil ????

Drôle de Forum en vérité rires

Par **Claralea**, le **20/04/2011** à **20:15**

[citation]Et je ne ferai aucun commentaire sur la "crémière" [/citation]

Vaut mieux pas !!!!! L'alchimie ne passerait pas...

Vous petez un cable alors que ce monsieur ne s'adressait meme pas à vous. Defendez vous quand on vous attaque, pas la peine de defendre Domil, elle sait tres bien faire toute seule. Elle est grande.

Par **alchimie**, le **20/04/2011** à **21:37**

[citation]ce monsieur ne s'adressait meme pas à vous.[/citation]

Mais de qui parlez vous donc ?

Vos propos, Madame Clara, sont décidément de plus en plus stériles et incohérents ...

Quant à Domil, il suffit de lire ses interventions pour comprendre qu'il s'agit d'une personne non seulement sensée, ordonnée dans sa tête, et surtout allant directement à l'essentiel en prodiguant des conseils parfaitement documentés. Elle n'a certes besoin de personne pour la défendre, si tant est qu'elle ait besoin d'être défendue.

A bon entendeur

Par **Claralea**, le **20/04/2011** à **22:49**

[citation]Vos propos, Madame Clara, sont décidément de plus en plus stériles et incohérents [/citation]

Bah, quand on ne connaît pas la signification des mots, on ne les utilise pas... Si vous ne me comprenez pas, vous etes bien le seul, donc à réfléchir !

Faites vos preuves et on en reparlera plus tard.

[citation]Mais de qui parlez vous donc ?[/citation]

Vous n'avez vraiment rien compris, vous patagez mais en plus, vous vous en prenez aux autres !